Hépatite B

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

Santé publique France

Le virus de l'hépatite B se transmet par le sang, les relations sexuelles non protégées, ou de la mère au bébé au moment de l'accouchement.

Ce virus peut provoquer une maladie grave du foie. Un vaccin efficace et sans danger permet d'être protégé contre l'hépatite B.

En France, environ 1 500 personnes meurent chaque année d'une cirrhose ou d'un cancer du foie causés par le virus de l'hépatite B. La vaccination contre l'hépatite B est recommandée pour tous les enfants et pour les adultes non vaccinés exposés au risque d'infection au virus de l'hépatite B.

Cette maladie est très fréquente en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique du Sud.

Quels sont les signes de l'hépatite B ?

Il peut y avoir une jaunisse, des douleurs au ventre, de la fièvre et une grande fatigue qui peut durer plusieurs semaines. On peut aussi être **infecté sans le savoir**. La maladie peut guérir toute seule mais elle peut aussi devenir chronique. Dans ce cas-là, il n'y a aucun signe pendant longtemps mais le virus reste dans le corps. La maladie chronique peut donner des complications graves comme la cirrhose ou le cancer du foie.

Qui doit être vacciné avant 16 ans ?

La vaccination est :

- obligatoire pour tous les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018 dès l'âge de 2 mois ;
- recommandée chez les enfants et les adolescents qui ne sont pas encore vaccinés jusqu'à l'âge de 15 ans inclus ;
- effectuée dès la naissance si la mère est porteuse du virus de l'hépatite B.

Qui doit être vacciné après 16 ans ?

La vaccination est recommandée à **toutes les personnes qui sont exposées au risque d'infection** par le virus de

l'hépatite B, par exemple :

- les personnes qui sont nées, qui ont habité ou qui vont voyager dans un pays où la maladie est fréquente ;
- la famille (qui vit sous le même toit) d'une personne qui a une hépatite B ;
- le partenaire sexuel d'une personne qui a une hépatite B ;
- les personnes qui s'injectent des drogues ;
- les personnes qui ont des relations sexuelles non protégées ;
- les personnes qui sont ou ont été en prison ;
- les personnes qui ont certaines maladies chroniques.

La vaccination est obligatoire pour certains métiers. Renseignez-vous auprès de votre médecin.

Si vous êtes dans une de ces situations, votre médecin vous fera faire un test de dépistage de l'hépatite B (une prise de sang) avant de vous vacciner.

Quels sont les effets secondaires ?

Il peut y avoir une douleur, une rougeur ou un petit gonflement à l'endroit de la piqûre. Parfois, il y a une fatigue, quelques maux de tête ou des douleurs dans les articulations qui partent rapidement.

Suite à de nombreuses études, aucun lien n'a été montré entre la vaccination contre le virus de l'hépatite B et l'apparition d'une sclérose en plaques.

Il faut faire 3 injections pour être vacciné et protégé.
Il n'y a pas besoin de rappel.

Le vaccin est-il remboursé ?

La Sécurité sociale rembourse le vaccin contre l'hépatite B à 65 % avec une ordonnance.

Où se faire vacciner ?

Vous pouvez vous faire vacciner par votre médecin généraliste, ou par une infirmière avec une ordonnance du médecin. Les sages-femmes peuvent vacciner les jeunes filles et les femmes. On peut également se faire vacciner dans des centres de vaccination et dans les Cegidd (le vaccin est alors gratuit).

Une question, un conseil ? Parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien.

Un vaccin efficace
La vaccination est la meilleure protection contre l'hépatite B.

Un vaccin nécessaire
L'hépatite B peut devenir chronique avec des complications très graves.

Un vaccin simple
Trois injections suffisent ; il n'y a pas besoin de rappels.

Un vaccin bien toléré
Une légère réaction à l'endroit de la piqûre est possible.

Un vaccin remboursé
L'Assurance maladie rembourse le vaccin à 65 %.

Pour en savoir plus

VACCINATION INFO SERVICE.FR

Le site de référence qui répond à vos questions

DT07-098-18DE - Mise à jour : janvier 2018 – © Corbis ◂OVESTRATEUS